

# PEINTRE EN REVÊTEMENTS INDUSTRIELS

Femme / Homme

## MON MÉTIER

Le peintre en revêtements industriels prépare les surfaces à traiter (grattage, brossage, sablage, décapage par jet d'eau sous pression...). Puis en fonction des supports (murs, sols...), il applique des peintures ou des revêtements spéciaux adaptés, qui peuvent être stratifiés, ignifugés, étanches, anticorrosifs...

Il assure la protection des ouvrages et des matériels contre les agressions (corrosion, conta-

mination), pour garantir leur pérennité et leur propreté radiologique.

Ce métier se distingue de celui de peintre en bâtiment, en raison des exigences spécifiques des milieux dans lesquels les prestations sont réalisées, des matériaux utilisés et des techniques employées, toujours issus des dernières recherches en matière d'innovation.

## Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Travail physique : manipulations de charges,
- Positions de travail (souvent debout ou accroupi),
- Habilitations électriques et mécaniques,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, à la chaleur, en espaces confinés, chantier intérieurs ou extérieurs, port d'équipements de protection individuelle spécifiques...,
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques.

## Qualités requises

- Rigueur, minutie,
- Esprit d'équipe,
- Capacité à analyser les risques liés à l'intervention et à bien communiquer,
- Sens de l'organisation,
- Attitude interrogative.

L'autorisation d'accès sur site est conditionnée par le résultat d'une enquête en préfecture et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail : sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels, assurance qualité.

## RÉMUNÉRATION

Elle est fixée a minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel est donné à titre indicatif, sans aucun engagement :

- débutant de 1 400 € à 1 600 €.
- confirmé de 1 700 € à 2 200 €.

## FORMATION ET EXPÉRIENCE

- CAP/BEP Peintre industriel,
- DUT Génie civil,
- Certificat de qualification professionnelle (CQP) peintre industriel.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Après quelques années d'expérience, une évolution est possible vers des postes de chef d'équipe ou de chef de chantier.



POUR EN SAVOIR PLUS : [www.gepi.fr](http://www.gepi.fr)

Retrouvez l'ensemble des fiches métiers en ligne, en scannant le code ci-contre avec votre smartphone ou sur [prestataires-nucleaire.edf.com](http://prestataires-nucleaire.edf.com)



Les participants à la création de cette fiche sont l'organisation professionnelle GEPI, les associations d'entreprises prestataires de l'industrie nucléaire GIM'EST, PEREN, IFARE, GIP NO et GIE Atlantique, ainsi que les Divisions Ingénierie et Production Nucléaire d'EDF.  
Conception et réalisation : [comvousvoudrez.com](http://comvousvoudrez.com)  
Octobre 2013